

## Fonctions pouvant ouvrir droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année universitaire 2024/2025

### Le conseil d'administration

*Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L115-1, L712-12 et L712-13 ;  
Vu la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publiques et aux assurances sociales, notamment l'article 27 ;  
Vu le décret n°94-1067 du 8 décembre 1994 instituant la NBI dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;  
Vu l'arrêté du 9 avril 1999 modifiant l'arrêté du 30 avril 1997 fixant les conditions d'attributions de la NBI dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;  
Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;  
Vu l'avis rendu par le Comité Social d'Administration au cours de sa séance du 15 avril 2024 (délibération 2023-24\_CSA\_22) ;*

### CONDITIONS D'OCTROI

La liste des fonctions pouvant donner lieu à une NBI est fixée par arrêté. Un état pris annuellement par la Présidente de l'UBS, après présentation au Comité Social d'Administration et délibération du Conseil d'Administration, établit la liste des postes retenus.

La Présidente est responsable de l'attribution des primes (art 19 de la loi LRU), la politique indemnitaire, incluant la NBI, doit être validée par le CSA puis par le CA. Dans ce cadre, il est proposé une validation annuelle des fonctions ouvrant droit à la NBI.

### MODALITES DE VERSEMENT

La NBI est versée mensuellement à raison des fonctions exercées.

#### - NBI et temps de travail

Les fonctionnaires autorisés à travailler à temps partiel ou en cessation progressive d'activité, perçoivent une fraction de la NBI.

Pour les services accomplis à temps partiel représentant 80 ou 90% du temps complet, les intéressés perçoivent une fraction de la NBI qui correspond à 6/7èmes ou à 32/35èmes.

Les fonctionnaires à temps non complet exerçant des fonctions ouvrant droit au versement de la NBI, bénéficient de la NBI au prorata du temps de travail effectué.

#### - Durée de versement de la NBI

La NBI cesse d'être versée lorsque le fonctionnaire quitte l'emploi ouvrant droit à sa perception.

#### - NBI et éléments de la rémunération

La NBI est prise en compte pour le calcul du supplément familial de traitement (SFT) et de l'indemnité de résidence.

#### - NBI et congés

Le bénéfice de la NBI est maintenu aux fonctionnaires stagiaires et titulaires dans les mêmes proportions que le traitement pendant la durée :

- des congés annuels, des congés bonifiés,
- des congés de maladie ordinaire,
- des congés pour accident de service ou maladie professionnelle,

**Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 28 mai 2024**



- des congés de longue maladie, tant que l'agent n'est pas remplacé dans ses fonctions,
- des congés de maternité ou d'adoption, de paternité.

Le bénéfice de la NBI est suspendu pendant la durée du congé de longue durée et les autres cas de congés.

#### - **Cumul de fonctions et modalités de calcul**

Si un agent occupe deux fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une NBI, il ne reçoit que la plus élevée ; les NBI n'étant pas cumulatives.

Pour les responsables de régie d'avances ou de recettes, le montant global des régies est apprécié au regard des titres de recettes et demandes de reconstitution d'avance prises en charge sur l'année civil N-1, suite à émission de la DAF.

Ce montant est apprécié toutes régies comprises, relevant de la responsabilité du même régisseur.

Le montant pour les régies de recettes est apprécié en fonction de l'encaisse de la régie composée du numéraire, chèques et encaissement par TPE.

### **PROCEDURE**

Un arrêté d'attribution individuelle est nécessaire pour permettre le versement de la NBI sans toutefois que ce document ait une incidence sur le grade et l'échelon détenus par l'agent. Ce document n'est pas soumis à l'obligation de transmission des actes au contrôle de légalité. En revanche, aucune délibération n'est nécessaire.

L'interruption du versement de la NBI doit faire l'objet d'une décision motivée dans la mesure où l'attribution constitue un droit pour les personnes qui remplissent les conditions pour obtenir cet élément de la rémunération.

#### **Après en avoir délibéré,**

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la liste des fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

#### **Document en annexe :**

- Liste des fonctions pouvant ouvrir droit à la NBI – Année 2024/2025

<b>Décompte des votes :</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	15
Membres en exercice : 29	Pour :	15
Membres présents : 17	Contre :	0
Membres représentés : 5	Abstentions :	7

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

